

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 2ème trimestre 2016

Séance du vendredi 24 juin 2016

LOI NOTRE DEVENIR DES PORTS DE COMPÉTENCE DÉPARTEMENTALE

Le conseil départemental s'est réuni à l'hôtel du département sous la présidence de M. François GOULARD.

Présents : Françoise BALLESTER, Karine BELLEC, Denis BERTHOLOM, Yves BLEUNVEN, Yannick CHESNAIS, Christian DERRIEN, Gilles DUFEIGNEUX, Gérard FALQUÉRHO, Gaëlle FAVENNEC, Nadine FRÉMONT, Marie-Claude GAUDIN, Gérard GICQUEL, Alain GUIHARD, Martine GUILLAS-GUÉRINEL, Marie-Hélène HERRY, Michel JALU, Marie-Odile JARLIGANT, Muriel JOURDA, Jean-Rémy KERVARREC, Ghislaine LANGLET, David LAPPARTIENT, Jacques LE LUDEC, Marie-Christine LE QUER, Gaëlle LE STRADIC, Ronan LOAS, Marie-Annick MARTIN, Annick MAUGAIN, Brigitte MELIN, Michèle NADEAU, Christine PENHOÛET, Solzic PERRAULT, Michel PICHARD, Gérard PIERRE, Florence PRUNET, Karine RIGOLE, Guénaél ROBIN et Laurent TONNERRE.

Absents : Benoît QUÉRO (a donné pouvoir à François GOULARD), Marie-José LE BRETON (a donné pouvoir à Marie-Christine LE QUER), Fabrice ROBELET (a donné pouvoir à Karine BELLEC) et Bruno BLANCHARD.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 22 ;

Vu la délibération adoptée par le conseil départemental le 19 novembre 2015 aux termes de laquelle il a demandé le maintien de la compétence du département pour 21 ports ;

Vu la délibération adoptée par le conseil départemental le 18 mars 2016 aux termes de laquelle il a demandé le maintien de la compétence du département pour 27 ports supplémentaires ;

Vu le rapport du président ;

Au nom de la 4^{ème} commission, Monsieur GUIHARD donne lecture du rapport du président du conseil départemental, puis des propositions ci-après de la commission :

- de demander le maintien de la compétence du département sur les 39 ports figurant sur la liste jointe en annexe n° 1 ;
- de retirer la candidature du département sur les 9 ports figurant sur la liste jointe en annexe n° 2 ;
- de donner mandat au président pour négocier les conventions d'exploitation à intervenir avec la région, les deux communes concernées et la Compagnie des ports du Morbihan, pour les ports de l'Argol à Hoëdic et Saint-Gildas à Houat ;
- d'autoriser le président à signer, au nom et pour le compte du département, tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Le résultat des votes est de :

- 41 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention(s).

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du conseil départemental
Le directeur général des services

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrick Malfait', written in a cursive style.

Patrick MALFAIT

**LISTE DES 39 PORTS DE COMPÉTENCE DÉPARTEMENTALE
POUR LESQUELS LE DÉPARTEMENT SOLLICITE LE MAINTIEN DE SA COMPÉTENCE**

COMMUNES CONCERNÉES	DÉNOMINATION ADMINISTRATIVE DES PORTS
ARRADON*	Port d'Arradon
ARZAL / CAMOËL / FEREL*	Port d'Arzal-Camoël
ARZON*	Port du Croesty
ARZON	Port de Port-Navalo
AURAY	Port de Saint-Goustan
BADEN*	Port de Port-Blanc
BEGANNE / NIVILLAC / PEAULE*	Port de Foleux
BELZ*	Port de Porh-Niscop
BILLIERS	Port de Penlan
CAMOËL	Port de Vieille-Roche
CARNAC	Cale du Pô
DAMGAN	Port de Pénerf
ETEL*	Port d'Étel
GAVRES	Port de Ban-Gavres
GAVRES	Port de Porh-Guerh
HOEDIC*	Port de l'Argol
HOEDIC*	Port de Lacroix
HOUAT	Port de Saint-Gildas
ILE-AUX-MOINES*	Port de l'Île-aux-Moines
LARMOR-PLAGE	Cale de Kernevel
LA ROCHE-BERNARD / FEREL / MARZAN / NIVILLAC*	Port de La Roche-Bernard
LOCMIQUELIC*	Port de Sainte Catherine
LOCMIQUELIC*	Cale de Pen Mané
PÉNESTIN / ARZAL	Port de Tréhiguler
PLOËMEUR	Port de Lomener
PLOËMEUR	Port de Kerroch
PORT-LOUIS	Locmalo
PORT-LOUIS	Cale du Lohic
PORT-LOUIS	La Pointe anse du Driasker
QUIBERON*	Port de Port-Hallguen
SAINT-ARMEL	Cale du Passage
SARZEAU	Port de Saint-Jacques
SAUZON	Port de Sauzon
SÉNÉ	Cale du Passage
SÉNÉ	Cale de Badel
SÉNÉ	Cale de Langle
LE TOUR-DU-PARC	Cale de Pencadénic
LA TRINITE-SUR-MER / ST-PHILIBERT*	Port de La Trinite/mer
LA TRINITÉ-SUR-MER / ST-PHILIBERT	Cale de Kerisper

* ports exploités par la Compagnie des ports du Morbihan

**LISTE DES 9 PORTS DE COMPÉTENCE DÉPARTEMENTALE
POUR LESQUELS LE DÉPARTEMENT NE SOLLICITE PAS LE MAINTIEN DE SA COMPÉTENCE**

COMMUNES CONCERNÉES	DÉNOMINATION ADMINISTRATIVE DES PORTS
GROIX	Port de Port-Tudy
ILE D'ARZ	Cale du Béluré
LE PALAIS	Port du Palais
LOCMARIAQUER	Cale du Bourg et cale du Gullvin
QUIBERON	Port de Port-Maria
SÉNÉ	Cale de Barrarach
SÉNÉ	Port de Port-Anna
VANNES	Port de commerce
VANNES	Cale de Conleau



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Préfecture de Préfecture du Morbihan

Date : vendredi 1 juillet 2016


Bordereau de réception

Références de l'acte :

Date d'émission: 24/06/2016 Date de réception : 30/06/2016

Deliberations

Loi NOTRe Devenir des ports de compétence départementale

Cet acte est enregistré sous le numéro 056-225600014-20160624-000000000013016-DE [Retour](#)[Imprimer](#)